

# POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

## 1. Introduction

Endeavour Mining plc (« **Endeavour** », avec ses filiales, le « **Groupe** »), est un producteur mondial d'or, qui fait passer les personnes avant toute autre chose, et qui considère la santé et la sécurité des pratiques et des systèmes comme sa priorité la plus élevée. Notre engagement de la santé et de la sécurité est fondée sur l'obtention d'un environnement de travail « zéro dommage » : nous avons la conviction que tous les accidents du travail et toutes les maladies professionnelles peuvent être prévenus, et nous considérons la santé et la sécurité au travail comme un droit humain.

Cet engagement repose sur nos valeurs et est soutenu par la présente politique de santé et sécurité (la « **Politique** »), qui définit les normes minimales du Groupe en la matière.

Cette Politique doit être lue conjointement avec les autres politiques du Groupe Endeavour, qui sont disponibles sur notre site Internet à cette adresse : [www.endeavourmining.com/esg/governance/our-policies-charters](http://www.endeavourmining.com/esg/governance/our-policies-charters).

## 2. Application de la Politique

La présente Politique s'applique à l'ensemble des administrateurs, dirigeants, employés, et agents (désignés ensemble les « **Parties prenantes pertinentes** ») du Groupe. Nous attendons de toutes les Parties prenantes pertinentes qu'elles se conforment sur tous les sites d'Endeavour aux engagements en matière de santé et de sécurité énoncés dans la présente Politique.

## 3. Champ d'application de la Politique

Le Groupe s'efforce de parvenir à un résultat de « zéro dommage » en relation avec notre performance en matière de santé et de sécurité, que nous gérons conformément aux principes suivants :

- nous respectons l'ensemble des lois, réglementations et normes sectorielles pertinentes, ainsi qu'à toutes les autres obligations de conformité auxquelles nous souscrivons en matière de santé et de sécurité au travail.
- Nous nous engageons à créer un environnement de travail favorable à l'hygiène et à la sécurité grâce à une prévention dynamique, par l'élimination et la réduction des dangers, ainsi que des risques en matière de santé et de sécurité au travail. La gestion de la santé et de la sécurité du travail incombe au premier chef à l'encadrement sur le terrain, de la maîtrise à l'échelon supérieur, la responsabilité ultime revenant au conseil d'administration d'Endeavour.
- Nous encourageons la participation et la concertation avec les Parties prenantes pertinentes afin d'obtenir leur soutien et leur contribution à l'élaboration de nos principes, de nos normes et de nos procédures en matière de santé et de sécurité du travail, mais aussi à leur mise en œuvre et à leur évaluation.
- Notre objectif est de bâtir une culture de sécurité robuste et de donner aux collaborateurs du Groupe les moyens d'assumer la responsabilité de la santé et de la sécurité pour eux-mêmes et leurs collègues. Nous prenons part à des inspections et des audits ; nous développons les compétences par l'expérience, la formation et l'éducation. Nous mettons à disposition des mécanismes de plainte, et nous encourageons les collaborateurs et fournisseurs du Groupe à se prévaloir du droit de refuser des travaux dangereux.
- Nous déployons des systèmes de gestion de la sécurité sur l'ensemble de nos sites, conformément aux normes internationalement reconnues, et notamment à la norme ISO45001, et nous évaluons l'efficacité de ces systèmes au moyen d'audits périodiques.
- Nous sensibilisons les Parties prenantes pertinentes et les populations locales qui nous accueillent aux meilleures pratiques de minimisation du risque de contracter une maladie industrielle ou endémique.
- Nous nous engageons à fournir toutes les ressources nécessaires, les formations adéquates et des équipements de protection individuels à nos collaborateurs, ainsi que, le cas échéant, à nos sous-traitants, fournisseurs et partenaires commerciaux.
- Nous veillons à ce que nos sous-traitants et collaborateurs à tous les niveaux bénéficient d'une formation adéquate, et à ce qu'ils possèdent les compétences requises pour exercer leurs fonctions et assumer leurs responsabilités.
- Nous surveillons les effets de nos activités d'exploitation sur la santé et la sécurité au travail des Parties prenantes pertinentes, et nous conduisons des examens de performance, internes et par des tiers, pour nous assurer du respect des principes de cette Politique, et nous aider à nous améliorer en permanence.
- Nous appliquerons des normes rigoureuses en matière de santé et de sécurité du travail, et nous nous engageons à promouvoir le bien-être et l'hygiène de vie auprès de nos Parties prenantes pertinentes.



- Nous dialoguerons régulièrement, et nous communiquerons de manière ouverte, sur les questions de santé et de sécurité du travail avec les Parties prenantes pertinentes.
- Nous fixons des objectifs en matière de santé et de sécurité du travail à court, moyen et long terme réalistes et atteignables, afin d'améliorer sans cesse la santé et la sécurité sur le lieu de travail, et nous rendons compte annuellement des progrès effectués dans leur réalisation.
- Nous publions nos performances selon des standards internationaux reconnus, tels que le Global Reporting Initiative.
- Nous mettons en place un programme de gestion des urgences systématique et efficace, applicable tout au long du cycle de vie de nos actifs et de nos activités, pour prévenir et atténuer toute crise ou situation d'urgence, nous y préparons, y répondons et relançons l'activité.
- Les violations délibérées des normes et procédures ne seront pas tolérées.

#### 4. Mise en œuvre

Il incombe au conseil d'administration d'Endeavour de veiller à la mise en œuvre de la présente Politique. Le conseil d'administration a délégué la supervision à la direction générale d'Endeavour et aux fonctions de compliance du Groupe.

#### 5. Signalement des violations

Endeavour a recours aux services d'un prestataire indépendant de gestion d'alerte, disponible 24h/24, 7j/7, Integrity Counts, chargé de recevoir des signalements anonymes et confidentiels, téléphoniques et par Internet, en anglais ou en français. Toute personne désireuse de soumettre une plainte sur une base confidentielle est encouragée à envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : [endeavourmining@integritycounts.ca](mailto:endeavourmining@integritycounts.ca), ou à composer le numéro en PCV/gratuit suivant : +1 (604) 922 5953.

Toute personne venant à avoir connaissance d'actes concernant le Groupe susceptibles de constituer une violation de la présente Politique est également tenue d'en aviser le directeur général de la mine pertinente, Vice-Présidente Risk et Assurance, tout membre du comité de direction, ou tout Compliance Champion, ou en écrivant à :

**Endeavour Mining plc**

Attention : Président du Comité d'audit et de gestion des risques, 5 Young Street, London, Royaume-Uni W8 5EH

#### 6. Révision et modification de la Politique

Le comité en charge des questions techniques, de santé et de sécurité du Groupe étudie et évalue annuellement cette Politique pour en apprécier l'efficacité.

**Mise à jour la plus récente** : 4 Mars 2026

**Approuvée par**: Comité en charge des questions techniques, de santé et de sécurité Conseil d'administration d'Endeavour Mining plc